

Dispositifs d'aide sociale pour les étudiants et étudiantes

ENS - Hébergement

- Les boursiers et boursières sur critères sociaux sont prioritaires dans l'accès aux résidences de l'ENS
- Après épuisement des droits à bourse (après 7 années d'études supérieures), étude au cas par cas sur demande auprès du service hébergement et selon les disponibilités.
- Modalités : Demande de logement via un formulaire en ligne
- Contact : residence@ens-lyon.fr

ENS - FSDIE

- **FSDIE** : Fonds de Solidarité et de Développement des Initiatives Etudiantes
- Commission tous les deux mois
- Les dossiers sont traités de façon anonyme
- Budget de 100 000€ en 2025 pour accompagner les étudiants et étudiantes en précarité
- Le FSDIE intervient principalement sur deux volets :
 - Frais de vie quotidienne
 - Loyers (hors APL)
- Le FSDIE prend aussi en charge les frais de déplacement/logement pour l'agrégation / CAPES

ENS - FSDIE

- **Composition du FSDIE :**
 - La Vice-présidente aux études
 - La responsable du service Vie étudiante et Alumni
 - La directrice générale des services
 - 1 représentant(e) de l'association des élèves et des anciens élèves
 - 2 représentant(e)s élus des enseignants chercheurs (1 issu du CA + 1 issu du CEVE)
 - Le/la président de la Fédération des associations
 - 2 représentant(e)s élus des élèves ou des étudiants (1 issu du CA + 1 issu du CEVE)

ENS - FSDIE

- **Modalités** : retrait du dossier auprès du service Vie Etudiante
- **Contact** : madj.casoli@ens-lyon.fr
- Dates et informations complémentaires :
<https://www.ens-lyon.fr/campus/en-pratique/action-sociale>

CROUS

- **Le CROUS** est le guichet unique pour toutes les demandes d'aide sociale
- Deux mécanismes permettent d'apporter une aide aux étudiants / étudiantes :
 - **Bourse sur critères sociaux**
 - **Aide sociale**
- Le CROUS constate un **non recours au droit** sur les aides sociales et souhaite communiquer pour le réduire

CROUS – Bourse sur critères sociaux

- Basée sur les revenus du foyer fiscal des parents (ou de l'étudien(e) en cas de déclaration indépendante)
- Montant de 1 454€ à 6 335€ par an (en 10 versements)
- Permet l'exonération des droits d'inscriptions et le bénéfice des repas à 1€ au CROUS
- Permet de demander un logement CROUS (contexte de saturation des résidences)
- Dossier à déposer en ligne : [« Dossier Social Etudiant »](#) avant la fin du mois de mai

CROUS – Aide sociale

- Le service social du CROUS est indépendant du service des bourses sur critères sociaux
- Public cible : Tous les étudiants / étudiantes en formation initiale de moins de 35 ans, quelle que soit leur nationalité, même sans droit à bourse, même si le droit à bourse est épuisé.
- Il propose un accompagnement social global porté par un/une assistante sociale

CROUS – Aide sociale

- **Exemples d'aides possibles :**
 - Repas à 1€ pour les non-boursiers
 - Financement de compte Izly
 - Création d'une e-carte pour courses alimentaire en grande distribution
 - Coup de pouce pour mobilité dans le cadre d'un stage, en France ou à l'étranger
 - Révision de bourse en cas de rupture familiale
 - Aide ponctuelle pour faire face à un imprévu

CROUS – Aide sociale

- **Relations avec l'ENS**
 - Lien renforcé entre le service Vie Etudiante de l'ENS et le service social du CROUS
 - Une assistante sociale est dédiée aux étudiants et étudiantes de l'ENS
- **Utiliser le formulaire de contact en ligne :**
<https://www.crous-lyon.fr/contacts/social-et-accompagnement/>

Aide spécifique pour les élèves

- Une assistante sociale est disponible pour accompagner les personnels de l'école et donc les élèves également ;
- Elle propose un accompagnement dans le cadre de difficultés personnelles et/ou professionnelles (budget, santé, logement, famille, handicap, travail).
- Les permanences ont lieu à l'infirmerie du site Monod les
 - 1er, 2ème, 3ème et 4ème lundi ;
 - 3ème vendredi après-midi ;
 - 4ème mercredi et 4ème jeudi après-midi du mois.
- Contact : ldelorme@actis.asso.fr ou 07 88 43 55 96

Aides à la mobilité (DRI)

- **Bourses pour stage et séjour d'études** : de nombreuses aides existent selon les situations. L'objectif est d'accompagner les étudiant(es) dans leur projet en prenant en charge une partie des coûts pour enlever une partie des freins à la mobilité.
- **Forfait transport** : accordé aux étudiant(es) et élèves une fois dans la scolarité, son montant dépend de la distance (entre 150€ et 700€) complété éventuellement par le forfait mobilité durable.
- Toutes les **informations** (critères, calendrier de candidature) sont sur le [portail des études rubrique : Partir à l'étranger, page : aides financières](#)
- **Contact** : mobilite.sortante@ens-lyon.fr

Au-delà de l'aide financière – A l'ENS

- Le **Service de Santé Etudiante (SSE)** de l'ENS peut aussi apporter un soutien psychologique aux étudiants / étudiantes / élèves en difficultés
- Personnels permanents :
 - 2 médecins
 - 2 infirmières
 - 2 psychologues
- Contact : sante-etudiante@ens-lyon.fr

Au-delà de l'aide financière – A l'ENS

- La **mission handicap** de l'ENS de Lyon est disponible pour les aménagements concernant les cadres d'études et d'examen.
- Si vous avez déjà bénéficié d'aménagements ou que vous vous interrogez sur votre situation, vous pouvez contacter le chargé de mission handicap.
- Contact : thibaut.chambriard@ens-lyon.fr

Au-delà de l'aide financière :

Centre de santé mentale à Lyon

- **Le 102** propose une offre de soins et d'accompagnement en santé mentale à tous les étudiantes et étudiants de l'académie de Lyon, afin d'apporter une réponse adaptée aux besoins de chacun.
- **Ces soins peuvent se prodiguer à travers :**
 - Des interventions préventives sous la forme d'entretiens individuels et d'ateliers collectifs
 - Des consultations de suivi avec médecins, psychologue et infirmier
 - Une réorientation des usagers vers des structures plus appropriées si nécessaire (suivi spécifique ou au long cours)



LE 102
CENTRE DE SANTÉ
Université de Lyon

Au-delà de l'aide financière :

Centre de santé mentale à Lyon

- L'équipe médicale pluridisciplinaire du 102 est composée de médecins généralistes, d'une infirmière, d'une psychologue et d'une psychiatre.
- Prise de rdv en ligne :

<https://masante.universite-lyon.fr/sante-mentale/le-102-centre-de-sante/>



LE 102
CENTRE DE SANTÉ
Université de Lyon

Au-delà de l'aide financière - Partenaires

- **Association Nightline** : association de soutien par des bénévoles étudiants sur des horaires nocturnes
Horaires : 20h30 – 2h30
Nightline Lyon : 04 85 30 00 10
- **CNAÉ (Coordination nationale d'accompagnement des étudiantes et étudiants)** soutenue par le MESR.
Horaires : 10h - 21h en semaine et 10h - 14h le samedi
Numéro d'appel : 0 800 737 800

Des questions ?

Service vie étudiante et alumni
Emma Bessieres

vie.etudiante@ens-lyon.fr